

# BOURSE AUX PROJETS JEUNES CITOYENS

## C'est quoi ?

La Bourse aux Projets Jeunes Citoyens est un dispositif de soutien et de valorisation des projets initiés par des jeunes de 12 à 30 ans souhaitant s'investir dans la vie de leur territoire de la mission locale Moyenne Garonne (liste des communes en annexe).

Ce soutien est à la fois méthodologique, technique et financier. Chaque bourse allouée est d'un montant maximum de 1 500 € et ne peut pas financer la totalité du projet.

## POUR QUELS PROJETS ?

Les projets doivent s'inscrire dans l'un des thèmes suivants : solidarité (internationale ou de proximité), citoyenneté, environnement, sport, culture, embellissement du patrimoine, handicap, volontariat, animation locale...

Seuls les projets collectifs (à partir de deux personnes) seront recevables.

Les projets doivent relever de l'intérêt général, favoriser une dimension citoyenne, l'émergence d'une dynamique locale, l'expression et la responsabilisation des jeunes, les relations avec des acteurs locaux.



## Comment y participer ?

### 1. La bonne idée

Vous avez une idée ? Parlez-en autour de vous, contactez des partenaires potentiels, des financeurs, débatttez, réfléchissez... et construisez votre projet. Soignez la rédaction de votre dossier de candidature et les supports nécessaires à la présentation.

### 2. Le dépôt du dossier

Votre dossier est à déposer avant le 30 novembre 2018 dernier délai, auprès de Val de Garonne Agglomération ou dans un des points relais du dispositif (Mission Locale Moyenne Garonne, Bureau d'Information Jeunesse de Marmande, l'Adès à Marmande).

### 3. Le jury

Vous présentez votre projet devant un jury composé d'élus et de techniciens spécialisés dans le domaine de la jeunesse. La présence des deux porteurs de projet lors de cette présentation est obligatoire. Celle des éventuels autres membres du groupe est vivement conseillée.

### 4. Et après ?

Le projet doit être réalisé dans l'année suivant la date de notification de l'attribution de la bourse (12 mois).

Les bénéficiaires de la bourse s'engagent à fournir un rapport d'activité moral et financier sur la réalisation du projet dans un délai de 6 mois après la réalisation de l'action.

Une restitution (de type exposition, diaporama...) ouverte au public devra être organisée en lien avec Val de Garonne Agglomération et/ou la commune dont sont issus majoritairement les porteurs de projets.

# ANNEXE

## Communes bénéficiant du dispositif

**Val de Garonne Agglomération :** Agmé, Beaupuy, Birac-sur-Trec, Calonges, Castelnau-sur-Gupie, Caubon- Saint-Sauveur, Caumont- sur-Garonne, Clairac, Cocumont, Couthures-sur-Garonne, Escassefort, Fauguerolles, Fauillet, Fourques-sur-Garonne, Gaujac, Gontaud de Nogaret, Grateloup- Saint-Gayrand, Jusix, Lafitte-sur-Lot, Lagruère, Lagupie, Le Mas d'Agenais, Longueville, Marcellus, Marmande, Mauvezin-sur-Gupie, Meilhan-sur-Garonne, Montpouillan, Puymiclan, Saint Avit, Saint Bartélemy d'Agenais, Saint Martin Petit, Saint Pardoux du Breuil, Saint Sauveur de Meilhan, Sainte Bazeille, Samazan, Senestis, Seyches, Taillebourg, Tonneins, Vares, Villeton, Virazeil.

**Communauté de Communes Pays de Lauzun :** Agnac, Allemans du Dropt, Armillac, Bourgougnague, Cambes, La Sauvetat du Dropt, Lachapelle, Laperche, Lauzun, Lavergne, Miramont de Guyenne, Montignac de Lauzun, Montignac Toupinerie, Moustier, Peyrière, Puysserampion, Roumagne, Saint Colomb de Lauzun, Saint Pardoux Isaac, Ségalas.

**Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne :** Allons, Antagnac, Anzex, Argenton, Beauziac, Bouglon, Boussès, Casteljaloux, Caubeyres, Durance, Fargues- sur-Ourbise, Grézet Cavagnan, Guérin, Houeillès, Labastide Castel Amouroux, Leyritz Moncassin, Pindères, Pompogne, Poussignac, La Réunion, Romestaing, Ruffiac, Saint Gemme Martailac, Saint Marthe, Saint Martin Curton, Sauméjan, Villefranche du Queyran.

**Communauté de Communes Lot et Tolzac :** Castelmoron sur Lot, Brugnac, Coulx, Hautesvignes, Labretonie, Laparade, Verteuil d'Agenais.

**Communité de Communes Pays de Duras :** Auriac sur Dropt, Baleyssague, Duras, Esclottes, Lévigac de Guyenne, Loubès Bernac, Monteton, Pardaillan, Saint Astier, Saint Colombe de Duras, Saint Géraud, Saint Jean de Duras, Saint Pierre sur Dropt, Saint Sernin, Savignac de Duras, Soumensac, Villeneuve de Duras.